



## Les Ateliers de CIRSES

# LE MANAGEMENT DE L'ENERGIE

**Au moment où les enjeux énergétiques et climatiques sont au cœur des négociations internationales avec la COP 21**, la question de la maîtrise de la facture énergétique se pose tant pour des questions budgétaires qu'environnementales. Cette maîtrise des consommations énergétiques et son impact budgétaire croissant s'imposent avant tout pour les établissements d'enseignement supérieur qui restent, dans leur majorité, relativement énergivores<sup>1</sup>. Pour autant, la mise en place d'un management de l'énergie n'est pas une simple chasse aux gaspillages dans un souci d'économie financière. C'est une approche globale d'amélioration continue qui vise à optimiser les besoins énergétiques au regard des activités des établissements.

**Avec un patrimoine immobilier de 18,6 millions de m<sup>2</sup> pour 6 300 bâtiments**, les enjeux énergétiques sont importants pour l'enseignement supérieur français dans le cadre de la remise à niveau du patrimoine vétuste :

- Participer aux objectifs de réduction de la consommation énergétique finale et des émissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup>;
- Assumer une responsabilité sociétale en promouvant, d'une part, le recours aux énergies renouvelables et la diminution des énergies fossiles, et d'autre part, la lutte contre les pollutions et la diminution de l'empreinte écologique globale des établissements;

- Assurer la soutenabilité financière des établissements dans un contexte de contraction des ressources, de baisse des moyens consacrés à la maintenance et de déficit d'investissement;
- Renforcer l'attractivité des campus confrontés à l'augmentation des effectifs étudiants, au vieillissement de leur patrimoine, au manque de flexibilité et de difficulté d'adaptation aux nouveaux usages;
- Créer de véritables liens avec les politiques énergétiques et climatiques des territoires (Plans Climat Air Energie Climat Territoriaux - PCAET, Schéma Régionaux Climat Air Energie - SRCAE...).



Bâtiment Lemery - AZ Architecture - Université de Rouen

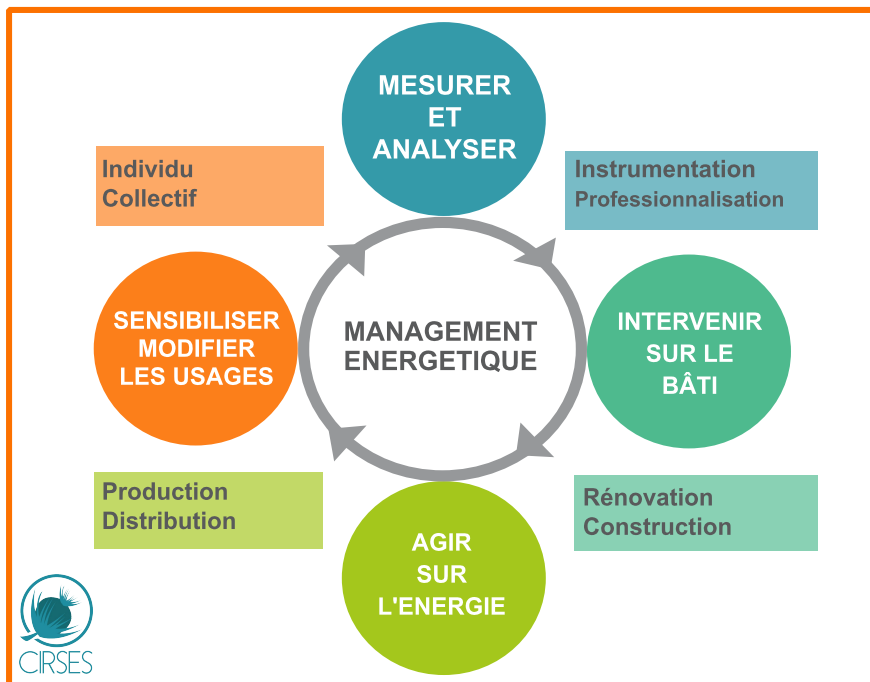
<sup>1</sup> Performance énergétique du patrimoine universitaire français. Sources, MESR, Enquête surfaces 2014

A 0,4% B 5,4% C 36,8% D 40,2% E 12% F 2,9% G 2,8%

<sup>2</sup> Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015

# LE RÔLE DU RESPONSABLE DD/RS

Le rôle du responsable **Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD/RS)** dans la mise en place du management de l'énergie peut s'exercer à différents niveaux et sera dépendant de ses compétences propres en matière d'énergie et des relations de collaboration qu'il aura pu et su créer avec la direction du patrimoine de son établissement<sup>1</sup>.



## MESURER ET ANALYSER

Afin de bien intégrer les enjeux de la mise en place, souvent complexe, d'un plan de comptage patrimonial, le responsable DD/RS doit pouvoir travailler en étroite collaboration avec la direction du patrimoine (et notamment avec l'économiste de flux lorsqu'il est présent dans l'établissement).

En effet, la taille de la maille de comptage et la précision même des données vont conditionner de façon importante la façon dont l'établissement va être en capacité de communiquer et sensibiliser sa communauté aux économies d'énergie.

De plus, le responsable DD/RS utilise souvent les indicateurs énergétiques de son établissement à des fins de sensibilisation et de communication. De la précision de ces indicateurs et de leurs objectifs de valorisation dépendent les modalités de mise en place et de déploiement de l'architecture de comptage de l'établissement.

La mise en place d'actions d'efficacité énergétique spécifiques à chaque public et à chaque types de locaux est en effet étroitement liée à la capacité de l'établissement à pouvoir mesurer précisément les différents postes de consommation énergétique au regard des usages.

<sup>1</sup> Ou tout(e) service/personne ayant en charge la gestion du patrimoine immobilier dans l'établissement

## INTERVENIR SUR LE BÂTI

La conception/construction/réhabilitation d'un bâtiment fait appel à des compétences techniques diverses et complexes que ne possèdent pas forcément les responsables DD/RS qui proviennent de cœurs de métier très variés. Toutefois, le responsable DD/RS peut apporter un éclairage, voire une expertise à différents niveaux du projet :

- Incitation à l'utilisation de matériaux de construction écologiques et bio-sourcés;
- Incitation de l'établissement à s'engager dans une démarche labélisée telle que la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE);
- Sensibilisation et communication sur l'impact global du projet (par exemple : impact carbone des transports liés au chantier et au choix des matériaux).

Là encore, une étroite collaboration avec la direction du patrimoine de l'établissement est indispensable.

Le rôle du responsable DD/RS pourra également consister à **informer l'ensemble de la communauté de l'établissement sur le déroulement et le phasage d'un chantier de construction** qui est souvent source de questionnements de la part des futurs occupants.

## AGIR SUR L'ENERGIE

Sauf cas particuliers, la production et la distribution d'énergie sont généralement des compétences qui ne relèvent pas de l'établissement mais du ou des territoires sur lequel(s) il se trouve. Le rôle du responsable DD/RS sera alors d'identifier et de connaître les différentes politiques énergétiques menées sur le territoire (PCAET, SRCAE...) afin de pleinement intégrer son établissement dans celles-ci.

En fonction de la taille de l'établissement, le responsable DD/RS peut avoir tout intérêt à se rapprocher d'autres établissements pour peser dans les négociations avec les collectivités territoriales.

**A l'occasion de l'ouverture des marchés de l'énergie et en fonction de ses compétences, le responsable DD/RS peut travailler avec la direction du patrimoine afin d'orienter le choix de l'établissement vers des fournisseurs d'énergies renouvelables.** Là encore, le responsable DD/RS pourra, si besoin, se rapprocher d'autres établissements et des collectivités territoriales pour engager des réflexions et des négociations communes pour obtenir des tarifs préférentiels sur l'énergie.



BU - Université de Poitiers



Maison des étudiants - Université de Poitiers

## SENSIBILISER ET MODIFIER LES USAGES

**Il s'agit du niveau de prédilection sur lequel le responsable DD/RS peut agir !**

Au regard des contraintes budgétaires fortes à court et moyen terme en matière de gestion immobilière et au regard des performances globales des bâtiments de l'enseignement supérieur, il apparaît indispensable de travailler sur les changements et/ou adaptation de comportements et d'usage qui représentent une part significative des consommations.

D'une façon générale, le responsable DD/RS peut **intervenir à différents niveaux et en lien étroit avec les directions ou services concernés** :

- Mise en place d'une politique d'achats intégrant des critères énergétiques (écolabels);
- Accompagnement éventuel des utilisateurs dans la bonne utilisation des équipements;
- Sensibilisation des responsables de formations et/ou des responsables administratifs à la bonne utilisation des locaux (en évitant par exemple d'utiliser un amphî pour une promotion de 15 étudiants);
- Sensibiliser et communiquer afin de faciliter la rapidité de signalement des dysfonctionnements d'un bâtiment

(fuites d'eau, automatismes d'éclairage défectueux, portes d'entrée de bâtiments fermant mal...);

- Organiser des événements de sensibilisation à destination de l'ensemble de la communauté de l'établissement (Tour de France Agir Ensemble, projet ReduceIT, Familles à Energie Positive...).

La mise en place d'un management de l'énergie au sein d'un établissement de l'ESR doit permettre de **solliciter des compétences que doit inévitablement posséder un responsable DD/RS à savoir** :

- Disposer d'une **vision globale** qui permet d'intégrer la démarche énergétique au sein même de la stratégie de l'établissement;
- Mener des **actions collectives** et intégrer l'ensemble de la communauté de l'établissement au projet afin que les enjeux énergétiques soient l'affaire de tous et relèvent de la responsabilité de chacun. L'énergie n'est pas qu'une affaire de techniciens !
- **Impulser le changement** en étudiant et en tentant de modifier les comportements d'usage des équipements et des locaux;
- Faire preuve de **prospective** en éclairant et validant des scénarii qui contribueront à une gestion responsable et durable de l'établissement.



Université de Perpignan



Université de Rouen

## ZOOM SUR LES ASPECTS REGLEMENTAIRES

### LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

18 août 2015

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030;
- Diviser par 4, les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (Facteur 4);
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 et 20% en 2030.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
CROISSANCE VERTE

### OBJECTIFS EUROPEENS

#### 2020

- Réduire de 20% les émissions de GES (par rapport à 1990);
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (par rapport aux projections réalisées pour l'année 2020);
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le « Facteur 4 » : l'objectif est de diviser par quatre les émissions de GES afin de contenir le changement climatique à un niveau d'élévation maximum de 2°C.



## LES MESSAGES DE L'ESR

### COP 21 - Décembre 2015

« La prise en compte des enjeux de responsabilité sociétale est essentielle pour nos universités. C'est à un niveau stratégique que ces enjeux doivent être pensés puis déployés. En réponse, l'enseignement supérieur a construit son propre Agenda des Solutions post COP21 pour mettre notamment en synergie la vision stratégique portée par les établissements et celles des territoires. Aujourd'hui, l'enseignement supérieur est engagé sur ces fonctions où la montée en compétence passe par un réseau d'acteurs investis, tant au niveau national qu'à l'international ».

Jean-François BALAUDE, Président du Comité de la transition écologique de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

### COLLOQUE ECOCAMPUS 3

Nanterre - 15/16 octobre 2015

« Comme toute organisation, nous avons un impact plutôt négatif sur le climat [...] mais nous avons aussi un impact positif par les étudiants que nous formons [...] mais notre premier devoir est d'être exemplaire dans nos infrastructures ».

Denis GUILBARD, Vice-président commission développement durable de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)



# QUELS OUTILS POUR VOUS AIDER ?

## CERTIFICATION ET LABELLISATION

[http://www.iso.org/iso/fr/iso\\_50001\\_energy.pdf](http://www.iso.org/iso/fr/iso_50001_energy.pdf)

Norme apparue en 2011, la certification ISO 50001, comme pour les autres normes ISO, n'est pas une démarche obligatoire pour les établissements de l'enseignement supérieur. Elle permet, dans un esprit d'amélioration continue, d'engager l'établissement dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie.

L'ISO 50001 définit un cadre d'exigences pour que les structures s'engageant dans la démarche puissent :

- Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en œuvre leur politique énergétique;
- S'appuyer sur des données destinées à mieux cerner l'usage et les grands postes consommateurs d'énergie;
- Mesurer les résultats;
- Examiner l'efficacité de la politique énergétique de l'établissement;
- Améliorer en continu le management de l'énergie.

## LABEL DD&RS

<http://label-ddrs.org/index.php>

Le dispositif de labellisation «Label DD&RS» est le fruit du travail collectif d'une dizaine d'universités et de grandes écoles, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Université, du Ministère en charge du développement durable, du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et du Réseau Français des Etudiants pour le développement Durable. Il s'inscrit dans la lignée de l'art 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale de 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plateforme

[www.sustainabilityperformance.org](http://www.sustainabilityperformance.org).

Le label DD&RS permet de :

- Valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche;
- Développer des compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

## RESEAUX ET DOCUMENTATION

Les postes d'économies de flux sont de nouvelles fonctions que l'on voit apparaître dans les établissements d'enseignement supérieur français. Leur travail en interface avec les responsables DD/RS est indispensable à un bon déploiement de la stratégie énergétique de l'établissement. Les économies de flux sont désormais structurés en réseau coordonné et animé par l'appui de nombreuses parties prenantes : MENSUR, CPU, CGE, CDC, AMUE, ARTIES, CIRSES. Renseignez-vous !

### Pour aller plus loin



## BULLETIN D'ADHESION

### Pourquoi adhérer ?

Créée en octobre 2013, l'association CIRSES fédère déjà une cinquantaine de membres issus d'universités, de grandes écoles ou encore de communautés d'universités et d'établissements. Ses objectifs sont la mise en réseau des élus et des personnels en charge de la mise en oeuvre des politiques de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (DD/RS) des établissements, d'identifier leurs besoins et de développer des actions facilitant l'ancrage de la démarche DD/RS dans les missions des établissements d'enseignement supérieur et la valorisation des actions menées. CIRSES se positionne sur deux missions permettant de venir en appui au responsable DD/RS :

- lui donner les outils nécessaires pour être un interlocuteur crédible au sein de son établissement;
- lui conférer les moyens pour ancrer la démarche DD/RS dans les missions de son établissement.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Etablissement : .....

Adresse électronique : .....

Adresse postale : .....

### Cotisations

- Membre actif (personne physique) - 25€
- Membre associé (établissement, association...) - 100€

Merci de retourner ce bulletin à l'adresse suivante :  
CIRSES - 12 rue Georges Fleury - 76 170 LA FRENAYE  
ou de nous envoyer ces informations par mail : [contact@cirses.fr](mailto:contact@cirses.fr)



**COLLECTIF POUR L'INTEGRATION DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.cirses.fr](http://www.cirses.fr)**